



La MRC des Laurentides et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sollicitent la collaboration des citoyens pour cesser toute utilisation de sacs plastiques compostables dans le bac brun sur leur territoire

Sainte-Agathe-des-Monts, le 2 mars 2022 – Afin de se soumettre aux meilleures pratiques en matière de respect de l'environnement, la MRC des Laurentides et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sollicitent la collaboration de tous les Agathois et Agathoises pour cesser toute utilisation de sacs plastiques compostables dans leur bac brun qui, rappelons-le, ne sont pas acceptés dans la collecte des matières organiques. Notons que les contenants en plastique munis d'un logo compostable sont également refusés.

Ce changement survient alors que le ministère autorise seulement les matières organiques en vrac ou dans du papier à la plate-forme de compostage. Le sac plastique dit compostable est désormais refusé puisqu'en plus de créer de la confusion avec d'autres sacs en plastique non compostables (biodégradables et oxobiodégradables), sa durée de dégradation est plus longue que celle du processus de compostage, pouvant laisser des fragments non dégradés dans le compost. Notons que la MRC des Laurentides vise le bannissement des plastiques à usage unique sur son territoire.

Plusieurs solutions alternatives s'offrent maintenant aux citoyens et citoyennes :

- 👉 déposer les aliments en vrac dans le bac;
- 👉 se servir de papier journal comme fond de contenant;
- 👉 utiliser des sacs en papier brun du marché ou biodégradables (exemple: Sac au Sol);
- 👉 congeler les résidus alimentaires entre les collectes pour éviter les odeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL OPTÉ POUR UNE DISTRIBUTION DE SACS DE PAPIER « SAC AU SOL » À L'HÔTEL DE VILLE ET AU GARAGE MUNICIPAL

Depuis quelques années, des sacs plastiques compostables étaient mis à la disposition des citoyens et citoyennes de Sainte-Agathe-des-Monts. Afin de se conformer aux nouvelles normes et aux meilleures pratiques, la Ville cessera la distribution de sacs plastiques compostables, et ce, dès maintenant. Afin d'assurer une transition vers une pratique plus écologique, la Ville s'est toutefois engagée à distribuer des sacs de papier compostables à ses citoyens et citoyennes. Cette initiative, mise de l'avant par le conseil municipal, a pour but d'encourager les ménages agathois à continuer de composter tout en réduisant leur empreinte écologique. Grâce à cette décision, des sacs en papier

Ici bat le cœur des Laurentides

résistants aux fuites seront maintenant à la disposition des citoyens et citoyennes au garage municipal ainsi qu'à l'hôtel de ville.

« Malheureusement, plusieurs entreprises utilisent des termes ambigus pour vendre leurs produits. Elles écrivent sur l'emballage que les sacs sont « verts », « biodégradables » ou « bons pour l'environnement ». Ces expressions ne sont pas des synonymes de « compostables » et ces sacs sont à éviter puisque les sacs plastiques compostables ne se dégradent pas au même rythme que la matière organique. De plus, les additifs qui servent à accélérer leur dégradation contiennent des métaux. Ces sacs ne répondent donc pas aux exigences du compostage des matières organiques, et c'est pourquoi nous ne les acceptons plus dans le bac brun. Afin d'assurer la meilleure des transitions pour nos citoyens, nous mettrons prochainement à leur disposition des sacs de papier compostables à l'hôtel de ville et au garage municipal. L'environnement est l'une de nos priorités à la Ville et il s'agit d'une initiative qui fera de nous une ville plus verte. » a tenu à souligner le maire de Sainte-Agathe-des-Monts, Monsieur Frédéric Broué.

– 30 –

Information et source :

Laurie Michaud
Conseillère en communication
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
819-326-4595 poste 3215
michaud.laurie@vsadm.ca